

**PREFECTURE DE POLICE**

---

**DIRECTION DES RESSOURCES  
HUMAINES**

---

**CONSEIL DE DISCIPLINE**

**ENQUÊTE  
ADMINISTRATIVE**

---

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA POLICE NATIONALE



ENQUÊTE N° 2020/002A

## ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

À Paris, le 17 janvier 2020

### SAISINE

**OBJET** : Faits susceptibles de justifier l'ouverture d'une enquête administrative relative à des manquements professionnels et déontologiques

Nous, ██████████, capitaine de police, en fonction à la Division nationale des enquêtes de l'IGPN,

En vertu de la lettre de mission délivrée par madame Brigitte JULLIEN, directrice, cheffe de l'IGPN, donnant pour instructions de diligenter une enquête administrative aux fins de caractériser d'éventuels manquements déontologiques ou professionnels pouvant être reprochés au gardien de la paix Alexandre LANGLOIS.

Sommes chargée par monsieur Patrice DEMOLY, commissaire divisionnaire, chef de la Division nationale des enquêtes, d'exécuter ces instructions dans le cadre de l'enquête administrative référencée en nos services sous le n° 2020-002A dont les actes successifs figureront à la suite du présent.

Le capitaine de police



Annexons au présent la lettre de mission mentionnée ci-dessus.

Le capitaine de police



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA POLICE NATIONALE

INSPECTION GÉNÉRALE  
DE LA POLICE NATIONALE

Le 17 janvier 2020

IGPN/UCF-N°2020-  
Enquête administrative : DNE-20-002A

## LETTRE DE MISSION

à l'attention de

Monsieur Patrice DEMOLY,  
commissaire général,  
chef de la division nationale des enquêtes de l'IGPN

**OBJET** : propos tenus par voie de tract par l'organisation syndicale VIGI, dont le gardien de la paix Alexandre LANGLOIS est le secrétaire général, faits susceptibles de justifier l'ouverture d'une enquête administrative relative à des manquements professionnels et déontologiques

**P. JOINTES** : instructions de M. le préfet, directeur général de la police nationale, dans sa note du 17 janvier 2020

Au vu des instructions visées en référence, vous diligenterez une enquête administrative sur les faits relatés par M. le préfet, directeur général de la police nationale, concernant le gardien de la paix Alexandre LANGLOIS, affecté au service départemental du renseignement territorial des Yvelines (78), et secrétaire général du syndicat VIGI police. Tous manquements aux obligations professionnelles et déontologiques mis au jour par vos diligences seront relevés. Vous tiendrez informée l'unité de coordination des enquêtes des développements de vos diligences.

Il me sera fait part, dans les meilleurs délais, des résultats de cette enquête.

Brigitte JULLIEN  
directrice,  
chef de l'inspection  
générale de la police nationale



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



01/01/0001

**POLICE NATIONALE**

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA POLICE NATIONALE

DGPN/Cab/N° 20.001900

Paris, le 17 JAN. 2020

*Tm Sefnes*

Le préfet,  
directeur général de la police nationale

à

Madame la directrice,  
Cheffe de l'inspection générale de la police nationale

**OBJET :** Demande d'enquête administrative relative aux propos tenus par voie de tract par l'organisation syndicale VIGI dont le gardien de la paix Alexandre Langlois (matricule 135 793) est le secrétaire général.

**P.J :** Une copie d'écran en date du 17 janvier 2020 du site internet VIGI. Une communication de l'organisation syndicale VIGI en date du 8 janvier 2020

Le 8 janvier 2020, le site internet du syndicat VIGI publiait une communication intitulée « *Nous avons demandé sa démission, mais le DGPN a choisi la fuite* », dans laquelle il est indiqué que le Directeur général de la police nationale a fait preuve de lâcheté, propos renforcés par une citation portant sur la distinction entre lâcheté et courage.

Dans le même écrit, l'autorité policière est accusée successivement d'« avoir soutenu un médecin agresseur sexuel, qui a été depuis condamné par la justice » et d'« avoir cautionné des faux en écriture publique sur les statistiques et un détournement de fond public ».

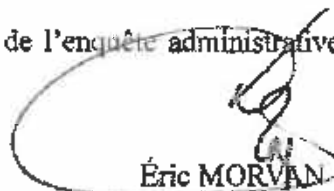
Des propos inconvenants sont par ailleurs tenus à l'encontre du Ministre.

Cette communication faite suite à celle du 4 juillet 2019, titrée « *Ma réponse à la tentative de censure politique de Monsieur Castaner* », et consécutive à la notification

d'exclusion temporaire de fonction du Gardien de la paix Langlois et dans laquelle il réitérait les propos diffamants qui lui avaient valu cette sanction.

Je souhaite donc qu'une enquête administrative soit menée sans délai sur ses déclarations publiques outrancières.

Vous me rendrez compte des résultats de l'enquête administrative pour le 22 janvier 2020.



Éric MORVAN



## Ma réponse à la tentative de censure politique de Monsieur CASTANER

Crédit photo Frédéric MIGEON

La haute hiérarchie policière voulait ma tête depuis longtemps, appuyée par des syndicats comme Unité SGP Police ou le SCPN.

A l'heure où la police nationale manque de policiers, ces bureaucrates ont demandé au Ministre de l'Intérieur, qui lui aussi veut me faire taire, de me sanctionner pour avoir froissé leurs égos, alors que je suis noté 6 sur 7 professionnellement, avec des appréciations élogieuses de ma hiérarchie.

Résultat 12 mois d'exclusion temporaire de fonction, dont 6 avec sursis. C'est une décision personnelle de Monsieur CASTANER, donc politique, mon conseil de discipline n'ayant fait aucune recommandation. Mais Monsieur CASTANER n'assume même son acte en faisant signer une personne par délégation. A moins qu'il soit indisponible pour cause de soirée au Noto, vu que comme il le dit lui-même il n'est Ministre que 7 jours sur 4.

Cependant les 6 mois avec sursis vont être 12 mois fermes car je vais continuer d'exercer mon mandat de secrétaire général de VIGI et ne renoncerais pas à me battre pour que la police soit exemplaire à commencer par les grands directeurs et le Ministre de l'Intérieur lui-même.

Du coup qu'est ce qui a froissé tout ce beau monde et que je n'aurais pas dû dénoncer au nom de mon organisation syndicale ?

Il fallait taire la falsification des chiffres de la délinquance, qui permet à des directeurs de la Police Nationale de toucher des primes conséquentes sur un travail non fait ou avoir une promotion, alors même que ce trucage est aussi constaté par un rapport parlementaire et deux rapports de l'Inspection Générale de l'Administration. Je tiens à féliciter Monsieur SALANOVA, qui grâce à ses « bons résultats » est passé de directeur de la sécurité public des Bouches du Rhône à Directeur central de la sécurité publique, sans attendre que la Justice se prononce sur ses manquements éventuels. A noter que la baisse de la délinquance à Marseille s'est traduite par ... des règlements de comptes à coups d'armes à feu.

Il fallait taire la part de responsabilité de la haute hiérarchie policière dans les causes du suicides de mes collègues et ne pas indiquer qu'au 19 février 2018, le Directeur Général de la Police National avait vu 24 de mes collègues se suicider depuis sa prise de fonction. Depuis ce chiffre est passé à 87 suicidés, malgré une note ordonnant aux chefs de service de faire preuve d'empathie et une seconde demandant l'organisation de barbecues conviviaux en dehors du temps de service.... Comme quoi du sparadrap sur une jambe de bois ça ne sert à rien.

A titre de comparaison toute la direction de France Telecom, devenue Orange, passe en correctionnel jusqu'au 11 juillet 2019 pour 19 suicides entre 2008 et 2009 au sein de l'entreprise.

Il ne fallait pas dénoncer les agissements, comme les agressions sexuelles du médecin police de Metz. Malgré que le Ministre de l'Intérieur soit au courant de la situation, il soutenu ce médecin. Finalement ce docteur a été condamné par la Justice à 12 mois de prison avec sursis, interdiction d'exercer la médecine, injonction de soins et fichage au fichier des délinquants sexuels. Cette condamnation a été prononcée avant que Monsieur le Ministre de l'Intérieur ne décide de sa sanction politique à mon encontre, donc Monsieur CASTANER sous-entend que dans la police les agressions sexuelles sont autorisées si on fait partie de la haute hiérarchie.

Je paye également les prises de positions de notre syndicat sur la gestion du maintien de l'ordre, ou plus exactement de la répression sociale, lors du mouvement des gilets jaunes.

Enfin le gouvernement n'a pas digéré et Monsieur le Président de la République Emmanuel MACRON en particulier, que nous déposons plainte et nous portons partie civile dans l'affaire BENALLA/MACRON. D'ailleurs ma sanction a été signée le 21 juin 2019, lendemain de mon passage dans Envoyé Spécial sur France 2, sur ce sujet.

Le Ministre de l'Intérieur et sa clique de hiérarques veulent m'asphyxier financièrement par des exclusions temporaires en cascade. Leur stratégie est de détruire ma famille et d'affamer ma femme et mes deux enfants de 6 et 2 ans, car je suis le seul revenu de mon foyer, ma femme ayant dû suspendre son activité pour s'occuper de notre second enfant né prématurément. Le Ministre de l'Intérieur avait connaissance de tous ces éléments en décidant de sa sanction politique à mon encontre, l'assistante sociale du Ministère de l'Intérieur lui ayant transmis son rapport. De plus il refuse d'appliquer une décision de Justice, qui condamne le Ministère de l'Intérieur à me verser 6500€ pour la discrimination syndicale que j'ai subie entre 2012 et 2014.

Je trouve abjecte que mon Ministre de tutelle pour régler ses comptes avec moi s'en prenne à mes enfants. Pour les personnes ne voulant pas que mes femmes et les enfants servent d'otages à Monsieur CASTANER, j'ai ouvert une cagnotte : [www.lepotcommun.fr/pot/4dg0gpnd](http://www.lepotcommun.fr/pot/4dg0gpnd).

Mais qu'attendre d'un lâche qui refuse le débat et va se cacher chaque fois qu'il me voit sur un de ses déplacements. D'ailleurs pour que je ne vienne pas lors de son déplacement du 3 juillet 2019 à Saint Germain en Laye, ma sanction m'a été notifié pile au moment de sa visite.

Je vais continuer mon combat pour une police au service du peuple et non des intérêts particuliers de quelques-uns, en tant que secrétaire général de VIGI. La Résistance continue !

Mon avocat Maître DEMARET va déposer un recours en référé au tribunal administratif pour faire casser cette décision. Une action pénale est à l'étude avec Maître BOUZROU.

**Platon, qui le vit laver de la salade, s'approcha et lui dit : « Si tu avais été aimable pour Denys, tu n'en serais pas à laver des laitues » et Diogène de répondre sur le même ton : « Et toi, si tu avais lavé de la laitue, tu n'aurais pas été l'esclave de de Denys. »**



## Nous avons demandé sa démission, mais le DGPN a choisi la fuite

Après 110 suicides de nos collègues, sans compter les suicides de collègues administratifs, techniques, scientifiques, ouvriers d'état, SIC... qui subissent le même management délétère et notre dépôt plainte pour mettre fin au massacre ;

Après nous avoir vu une fraude massive lors des élections professionnelles et notre recours conjoint avec le SNIPAT pour que la triche ne puisse être une règle ;

Après avoir refusé de nous recevoir sous prétexte que nous ne sommes pas « représentatifs », mais avoir reçu à chaque réunion officielle le SCSJ-CFDT, lui aussi non représentatifs, car assurant son SAV ;

Après avoir soutenu un médecin agresseur sexuel, qui a été depuis condamné par la justice ;

Après avoir cautionné des faux en écriture publique sur les statistiques et un détournement de fond public, que nous avons dénoncé auprès de la justice sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénal ;

Après avoir creusé un fossé entre nous gardien de la paix et la population par sa gestion du maintien de l'ordre de tous les mouvements pacifiques de contestation de la politique actuelle ;

Après avoir perdu toutes ses actions juridiques contre notre organisation syndicale et s'être vengé en détournant son pouvoir disciplinaire pour sanctionner arbitrairement nos délégués ;

Après nous avoir vendu la réforme des retraites, qui comme tout le monde nous fera travailler plus longtemps pour une moins bonne retraite ;

Éric MORVAN, directeur général de la police nationale prend sa retraite anticipée car il est épuisé.

A moins que ce ne soit pour éviter l'humiliation d'être démis de ses fonctions pour toute son œuvre ?

Pour nous qui demandons sa démission c'est une première victoire.

La seconde victoire sera si la justice le condamne personnellement pour ses actions, pour que son successeur qui sera nommé conjointement par Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, plus spécialiste des soirées au Noto que de la Police Nationale et Patrick STRZODA, directeur de cabinet du président de la République, qui assume de ne pas avoir saisi la Justice conformément à l'article 40 du code de procédure pénale, pour les actes de violences commis par Alexandre BENALLA, réfléchisse à deux fois avant de faire passer ses « maîtres » avant la Loi.

« La différence entre un homme courageux et un homme lâche est très simple. C'est une question d'amour. Un lâche s'aime... un lâche ne se préoccupe que de son propre corps et l'aime plus que tout. Un courageux aime les autres d'abord et lui-même en dernier ».

Philipp MEYER



